



Recueil des Actes Administratifs

N°222 du 18 octobre 2018

DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DELIBERATIONS

Conseil Départemental

- Réunion du 12 octobre 2018

**

Calendrier des réunions du Conseil Départemental à venir :

- 7 décembre 2018 (pré-budget)

à l'Hôtel du Département – 6 rue Gaston Manent – 65000 TARBES.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

QUATRIEME REUNION DE 2018

Réunion du vendredi 12 octobre 2018

N°	TITRE	Page
<u>1re Commission - Solidarités sociales</u>		
101	HA-PY ACTIFS	1
<u>2e Commission - Solidarités territoriales : projet de territoire et développement durable</u>		
201	STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES POUR LES HAUTES-PYRENEES	11
<u>3e Commission - Infrastructures départementales, mobilité</u>		
301	CHOIX D'UN SITE POUR LA RECONSTRUCTION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES	14
<u>4e Commission - Education, culture, jeunesse, sport et vie associative</u>		
401	COLLEGES PUBLICS : DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT 2019	16
<u>5e Commission - Finances, ressources humaines et moyens généraux</u>		
501	BUDGET PRINCIPAL: DECISION MODIFICATIVE N°2	19
502	BUDGET ANNEXE TRANSPORTS : DECISION MODIFICATIVE N°1	29
503	MISE EN PLACE DU REFERENT DEONTOLOGUE, DU REFERENT LAICITE ET EXPERIMENTATION DE LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE	32
504	TABLEAU DES EFFECTIFS	37
505	RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DU DEPARTEMENT POUR L'ANNEE 2017	41

Séance du 12 octobre 2018

Date de la convocation : 28/09/18

Etaients présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Georges ASTUGUEVIEILLE, Madame Christiane AUTIGEON, Madame Adeline AYELA, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GLAVANY, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Geneviève ISSON, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur Jean-Christian PEDEBOY, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Andrée SOUQUET, Monsieur Bernard VERDIER, Madame Catherine VILLEGAS, Monsieur Bruno VINUALES.

Avait(aient) donné pouvoir : Madame Josette BOURDEU à Monsieur Laurent LAGES, Monsieur José MARTHE à Madame Adeline AYELA

HA-PY ACTIFS

DOSSIER N° 101

Madame Joëlle ABADIE, RAPPORTEUR.

Vu le rapport du Président concluant à l'approbation de l'avenant 2 à la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens relative aux dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle fixant les engagements du département des Hautes-Pyrénées et de l'État.

Suite à l'annonce en juillet 2017 de la suppression des contrats aidés par le Gouvernement, le Département a décidé d'engager une réflexion afin de mettre en œuvre un dispositif spécifique permettant d'y palier.

Une étude menée par le service Insertion révèle l'utilité des contrats aidés pour les personnes bénéficiaires du RSA et l'impact incontestable sur les parcours d'insertion. Sur les 245 bénéficiaires du RSA ayant terminé un contrat aidé entre 2012 et 2014, 90 % ne sont pas revenus dans le dispositif RSA à fin 2017.

Le seul support juridique offert au Département pour aider l'emploi des bénéficiaires du RSA est le Parcours Emploi Compétences (PEC) dans le secteur marchand ou le Contrat Initiative Emploi (CIE) dans le secteur non marchand, repris sous le terme « Ha-Py Actifs ».

L'une des originalités d'Ha-Py Actifs réside dans son articulation particulière avec les logiques de développement du territoire. Le Département des Hautes Pyrénées mise de longue date sur l'émergence de nouvelles activités de développement du territoire, dans une logique de coopération avec les acteurs locaux.

La conviction de la plus-value de l'articulation entre acteurs publics et acteurs privés s'est traduite dans les dernières années de nombreuses manières dans les politiques publiques départementales :

- Le Projet Territoire,
- Solid'Action65,
- Le Schéma d'Accessibilité des Services aux Publics en Hautes-Pyrénées.

C'est un outil efficient de la politique de l'emploi, un véritable levier de la politique de développement des territoires.

Il est prévu d'interagir avec les différents financeurs de l'action locale, en investissement comme en fonctionnement (Etat, Région, Intercommunalités, Communes, autres financeurs), afin qu'ils intègrent dans leurs critères d'appui aux projets de territoires une forme d'encouragement à utiliser le dispositif Ha-Py Actifs au service des projets qu'ils aident eux-mêmes.

Le nombre de contrats PEC prévus dans l'avenant proposé est fixé sur une base de 60 contrats, volume qui est suffisant pour couvrir les besoins jusqu'à la fin de l'année.

Pour ce qui concerne les CIE, 10 contrats sont projetés. Il est proposé de revaloriser cet objectif à 20 contrats.

Après avis de la première commission,

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

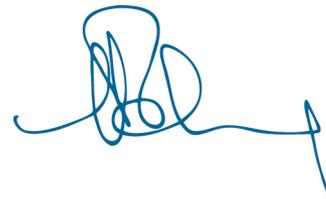
DECIDE

Article 1^{er} - de demander à l'État de revaloriser le nombre de CIE à 20 contrats,

Article 2 - d'approuver l'avenant 2 à la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens relative aux dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle fixant les engagements du département des Hautes-Pyrénées et de l'État,

Article 3 – d'autoriser le Président à signer ce document au nom et pour le compte du Département.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'M' followed by a long horizontal stroke that ends in a small vertical tick.

Michel PÉLIEU



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRENEES



AVENANT 2

CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
RELATIVE AUX DISPOSITIFS D'AIDE A L'INSERTION PROFESSIONNELLE
FIXANT LES ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES ET DE L'ETAT

Année 2018

Entre l'Etat, représenté par Madame la Préfète des Hautes-Pyrénées,

Et

Le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, représenté par Monsieur le Président,

Vu le Code Départemental des collectivités territoriales pris en ses articles L.1111-1, L.1111-2, L.1111-4, L.3121-17 alinéa 1, L.3131-1 à L.3131-6, L.3211-1, L.3211-2 et L.3221-1;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, pris en ses articles L.121-1 à L.121-5, L.123-1, L.262-1 et suivants ;

Vu le Code du travail, pris en ses articles L5132-3-1, L5134-19-4 et suivants et R5134-16

Vu la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active (RSA) et réformant les politiques d'insertion ;

Vu la loi de finances du 30 décembre 2017 pour 2018 ;

Vu le décret n° 2009-404 du 15 avril 2009 relatif au revenu de solidarité active ;

Vu le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion (CUI) ;

Vu le décret n°2014-197 du 21 février 2014 portant généralisant de l'aide au poste d'insertion et diverses mesures relatives à l'insertion par l'activité économique ;

Vu le décret n° 2014-728 du 27 juin 2014 relatif aux modalités d'application de la participation financière des départements à l'aide au poste d'insertion en faveur des structures de l'insertion par l'activité économique ;

Vu la circulaire DGEFP du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi ;

Vu les arrêtés du Préfet de Région du 19 février 2018 et du 10 juillet 2018 fixant le montant et les conditions de l'aide à l'insertion professionnelle de l'Etat pour les Parcours Emploi Compétence (PEC) et les Contrats Initiative Emploi (CIE) ;

Vu le Budget Primitif 2018 voté par l'Assemblée Départementale du 30 mars 2018 ;

Vu la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens et son avenant validés respectivement en Commission Permanente du 9 mars 2018 et du 18 mai 2018 ;

Vu la délibération de la Commission Permanente du

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

La CAOM 2018, validée en Commission permanente du 9 mars 2018, portait uniquement sur le cofinancement de l'aide aux postes du Département pour les Ateliers Chantiers d'insertion (ACI).

L'avenant 1, validé en Commission Permanente du 18 mai dernier, définissait les modalités de mise en œuvre des PEC (Parcours Emploi Compétences) secteur non marchand et des CIE (Contrats Initiative Emploi).

Article 1 – Modification à l'avenant 1- Article II

Le présent avenant modifie l'article II - Contrats Uniques d'Insertion, comme suit :

A compter de 2018, les Contrats Uniques d'Insertion – Contrats d'accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE) sont les supports juridiques des Parcours Emploi Compétences (PEC).

A - Objectifs 2018 d'entrées individuelles de contrats aidés financés par le Département des Hautes-Pyrénées

1 - Parcours Emploi Compétences - secteur non-marchand (PEC) :

Le Département des Hautes Pyrénées fait le choix de financer 60 parcours « PEC » appelés Ha-Py Actifs sur l'année 2018, selon les modalités suivantes :

- Contrat initial et renouvellement (hors contrat Education nationale) :
 - o Contrats éligibles : CDD de 12 mois ou CDI ;
 - o Public éligible : bénéficiaires du RSA ;
 - o Montant de l'aide : 50 % du salaire brut plafonné au SMIC et pour une durée de travail hebdomadaire de 20h00 ;
 - o Majoration de 10 %
 - ✓ pour les bénéficiaires du RSA :
 - Ayant une reconnaissance en qualité de travailleur handicapé,
 - Ou résidents en Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV),
 - Ou ayant plus de 55 ans au moment de l'embauche,
 - ✓ pour les employeurs :
 - « Communes employeurs » situées en Zones de Revitalisation Rurale (ZRR),
 - Les employeurs qui dès la signature s'engagent à la mise en place d'une formation certifiante inscrite au répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) ;
 - o Durée de l'aide : l'aide sera versée sur toute la durée du contrat de travail et de ses renouvellements, soit selon les cas : 12 mois ou 24 mois.
Il peut être dérogé à la durée maximale de 24 mois (article L5134-23-1 du code du travail et R5134-32), dans la limite de 60 mois :

- ✓ lorsque celle-ci concerne un salarié âgé de cinquante ans et plus rencontrant des difficultés particulières qui font obstacle à son insertion durable dans l'emploi ou une personne reconnue travailleur handicapé,
- ✓ ou pour permettre d'achever une action de formation professionnelle en cours de réalisation et prévue au titre de l'aide attribuée.

- Contrat initial et renouvellement dits « Education nationale » c'est-à-dire auprès des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLÉ) ou établissements privés tels que définis à l'article 5 de l'arrêté du Préfet de Région du 19 février 2018 et du 7 juillet 2018 :

- o Contrats éligibles : CDD de 12 mois ou CDI ;
- o Public éligible : bénéficiaires du RSA ;
- o Montant de l'aide : 50 % du salaire brut plafonné au SMIC et pour une durée de travail hebdomadaire de 20h00 ;
- o Durée de l'aide : dans le respect des règles posées par le Code du travail en matière de contrat d'accompagnement dans l'emploi (Cf. paragraphe « durée de l'aide » précédent).

Les PEC Education nationale sont effectués exclusivement sur les fonctions d'accompagnement des élèves en situation de handicap (Code ROME K 1303).

Enfin, le Département assure également le paiement des CUI-CAE non encore parvenus à échéance en sus du volume défini ci-dessus.

2 – Contrat Initiative Emploi - secteur marchand (CIE) :

Le Département des Hautes-Pyrénées, soucieux de favoriser l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA, souhaite également s'engager sur la mise en œuvre et le financement de 20 CIE également appelés Ha-Py Actifs, selon les modalités suivantes :

- o Contrats éligibles : CDD de 12 mois ou CDI ;
- o Public éligible : bénéficiaires du RSA ;
- o Montant de l'aide : **32,5 % du salaire brut** plafonné au SMIC et pour une durée de travail hebdomadaire comprise entre 20 et 35 heures,
- o Durée de l'aide : l'aide sera versée sur une durée de 12 mois maximum et ne sera pas renouvelée.

Soit en synthèse, les dispositions suivantes

Taux de prise en charge (durée 12 mois)	PEC Initial	PEC renouvellement	CIE
Bénéficiaires du RSA	50 %	50 %	32,5 %
Bénéficiaires du RSA	60 %	60 %	NC
- de + de 55 ans	(PEC EN exclus)	(PEC EN exclus)	
- TH			
- Résidents en QPV			
- Employés par commune en ZRR			
- Employés avec mise en place d'une			

--	--	--

B - Modalités de financement des conventions individuelles

Le versement de l'aide aux employeurs est assuré, pour le compte du Département, par l'Agence de Services et de Paiement.

L'Etat ne participant plus au financement des PEC et des CIE pour des bénéficiaires du RSA dans le cadre des CAOM, le Département prend en charge intégralement le montant de l'aide.

C - Délégation de prescription

Le Département décide de déléguer à Pôle emploi, la Mission Locale et Cap emploi la prescription et la conclusion des contrats PEC et CIE en faveur du public bénéficiaire du RSA.

Les autres articles de la convention initiale et de son avenant 1 restent inchangés.

Fait à Tarbes en 3 exemplaires originaux le

La Préfète des Hautes-Pyrénées

Le Président du Conseil Départemental des
Hautes-Pyrénées

Béatrice LAGARDE

Michel PÉLIEU



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ANNEXE À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE L'ÉTAT ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

FINANCÉ PAR LE DÉPARTEMENT DE :

HAUTES-PYRENEES

(indiquer le nom du département)

POUR L'ANNÉE

2018

(indiquer l'année au format ssaa)

Article L. 5134-19-4 du code du travail
Article L. 5134-110 du code du travail
Article L. 5132-3-1 du code du travail

VOLET 1 DE LA CAOM (CUI EAV)
EMPLOIS D'AVENIR Secteur non Marchand
EMPLOIS D'AVENIR Secteur Marchand
CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

Cadre réservé à l'administration											
0	6	5	1	8	0	0	0	1	0	2	
dépt			année			n° ordre			avt renouvellement		avt modification



13999*02

ANNEXE À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
 CONCLUE ENTRE L'ÉTAT ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Applicable du 01/01/2018 au 31 décembre de la même année. Si date d'échéance antérieure, la préciser : / /

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Département : HAUTES-PYRENEES

Adresse : BP 1324 - 6 RUE GASTON MANENT

Code postal : 65013 ☎ 0526561865

Commune : TARBES CEDEX

N° SIRET : 22650001500012

Nom et qualité de la personne chargée du suivi de la convention : VERONIQUE CONSTANTY, Directrice insertion

DÉLÉGATION DE PRESCRIPTION

Organisme chargé de la prescription et de la signature des aides à l'insertion professionnelle : _____

Pôle emploi : _____ N° SIRET : 13000548111215

Autre organisme : MISSION LOCALE DES HAUTES-PYRENEES, CAP EMPLOI 65

Adresse : _____

OBJECTIFS D'ENTRÉES EN EMPLOIS D'AVENIR

- Nombre total d'entrées prévues en EAV (secteur non marchand) pendant la durée de l'aide à l'insertion professionnelle : 01 (dont prolongations : 01)
 Dont nombre d'entrées en EAV au taux majoré (01%) : 01 (dont prolongations : 01)
- Nombre total d'entrées prévues en EAV (secteur marchand) pendant la durée de l'aide à l'insertion professionnelle : 01 (dont prolongations : 01)
 Dont nombre d'entrées en EAV au taux majoré (01%) : 01 (dont prolongations : 01)
- Nombre d'entrées prévues en EAV (secteur non marchand) financés en totalité par le département pendant la durée de l'aide à l'insertion professionnelle : 01 (dont prolongations : 01)
- Nombre d'entrées prévues en EAV (secteur marchand) financés en totalité par le département pendant la durée de l'aide à l'insertion professionnelle : 01 (dont prolongations : 01)

OBJECTIFS D'ENTRÉES EN CONTRATS UNIQUES D'INSERTION

- Nombre total d'entrées prévues en CUI-CAE (secteur non marchand) pendant la durée de l'aide à l'insertion professionnelle : 601 (dont prolongations : 110)
- Dont nombre d'entrées en CUI-CAE (secteur non marchand) au taux majoré (01%) : 01 (dont prolongations : 01)
- Nombre total d'entrées prévues en CUI-CIE (secteur marchand) pendant la durée de l'aide à l'insertion professionnelle : 110 (dont prolongations : 0)
- Dont nombre d'entrées en CUI-CIE (secteur marchand) au taux majoré (01%) : 01 (dont prolongations : 01)
- Nombre d'entrées prévues en CUI-CAE (secteur non marchand) financés en totalité par le département pendant la durée de l'aide à l'insertion professionnelle : 1150 (dont prolongations : 11)
- Nombre d'entrées prévues en CUI-CIE (secteur marchand) financés en totalité par le département pendant la durée de l'aide à l'insertion professionnelle : 1120 (dont prolongations : 11)

VOLET 2 DE LA CAOM (IAE)
INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE



13999*02

ANNEXE À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
CONCLUE ENTRE L'ÉTAT ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

AIDES ATTRIBUÉES AUX ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION FINANCÉS PAR LE DÉPARTEMENT

Nombre total d'entrées prévues pendant la durée de la convention : salariés

dont ⁽¹⁾ : BRSA

Jeune -26 Seniors ASS AAH TH 50 et + DELD Autres

Montant financier : , € ⁽²⁾

AIDES ATTRIBUÉES AUX STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (HORS ACI)

Entreprises (EI)

Nombre total d'entrées prévues pendant la durée de la convention : salariés

dont ⁽¹⁾ : BRSA

Jeune -26 Seniors ASS AAH TH 50 et + DELD Autres

Montant financier : , € ⁽²⁾

Entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI)

Nombre total d'entrées prévues pendant la durée de la convention : salariés

dont ⁽¹⁾ : BRSA

Jeune -26 Seniors ASS AAH TH 50 et + DELD Autres

Montant financier : , € ⁽²⁾

Associations intermédiaires (AI)

Nombre total d'entrées prévues pendant la durée de la convention : salariés

dont ⁽¹⁾ : BRSA

Jeune -26 Seniors ASS AAH TH 50 et + DELD Autres

Montant financier : , € ⁽²⁾

⁽¹⁾ personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.

⁽²⁾ Lorsque les objectifs d'entrées portent sur les Brsa en ACI, la participation financière correspond à 88% du montant forfaitaire mentionné au 2° de l'article L. 262-2 du code de l'action sociale et des familles applicable à une personne isolé par mois.

Le signataire représentant l'organe exécutif du département s'engage par la présente convention à :

- réserver le traitement des informations nominatives qui leur seront transmises par l'Agence de services et de paiement aux seules finalités de préparation et de conclusion du CUI ou de l'EAV ;
- mettre en œuvre des mesures de sécurité propres à assurer la confidentialité de ces informations ;
- garantir aux intéressés l'exercice de leurs droits d'accès et de rectification prévus aux articles 39 et 40 de la Loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Fait le : _____

Pour le Conseil Départemental (Signature et cachet)

Fait le : _____

Pour l'Etat (Signature et cachet)

Séance du 12 octobre 2018

Date de la convocation : 28/09/18

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Georges ASTUGUEVIEILLE, Madame Christiane AUTIGEON, Madame Adeline AYELA, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GLAVANY, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Geneviève ISSON, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur Jean-Christian PEDEBOY, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Andrée SOUQUET, Monsieur Bernard VERDIER, Madame Catherine VILLEGAS, Monsieur Bruno VINUALES.

Avait(aient) donné pouvoir : Madame Josette BOURDEU à Monsieur Laurent LAGES, Monsieur José MARTHE à Madame Adeline AYELA

**STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES
POUR LES HAUTES-PYRENEES**

DOSSIER N° 201

Monsieur Bruno VINUALES, RAPPORTEUR.

Vu le rapport du Président concluant à l'adoption d'une stratégie départementale de développement des énergies renouvelables.

L'énergie est indispensable au développement de nos territoires et contribue à l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants.

Actuellement, les principales sources d'énergie utilisées dans le monde sont d'origine fossile ou minérale et leurs gisements ne sont pas inépuisables.

La demande énergétique mondiale est en forte augmentation et les capacités de production disponibles peinent à la satisfaire. Aussi, la période d'accès facile et bon marché à ces sources d'énergie est révolue et le prix de l'énergie ne cesse d'augmenter.

La France s'est engagée au niveau international dans le cadre de la COP21, dits accords de Paris, à participer à limiter le réchauffement climatique à un maximum de +2°C par rapport à l'ère préindustrielle, à l'horizon 2100.

Au plan national, les Lois Grenelle de l'environnement de 2008 et 2009, renforcées par la Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte TECV du 17 août 2015, marquent les engagements de la France et donnent aux collectivités locales des moyens d'intervention.

La Région Occitanie quant à elle, s'est prononcée en 2017 pour être la 1^{ère} Région à énergie positive d'Europe d'ici 2050.

Localement, le département des Hautes-Pyrénées a élaboré un projet de territoire 2020-2030, qui inscrit le thème de l'énergie au cœur de son projet de développement local.

Au regard de ces constats et engagements, notre collectivité a travaillé à l'élaboration de manière volontariste, en étroite collaboration avec le SDE et l'État, d'une « Stratégie Départementale de développement des Energies Renouvelables (EnR) », avec le soutien financier de l'Ademe. La Région Occitanie a été associée à ces travaux, qui se sont appuyés sur les compétences du bureau d'études Axenne.

Cette stratégie engage le Département à travailler à la fois sur la maîtrise de la consommation énergétique et sur le développement des EnR.

L'ambition énergétique des Hautes-Pyrénées pour un territoire à énergies nouvelles en 2050 est donc d'engager une démarche volontariste de réduction de la consommation d'énergie et de production d'énergies renouvelables, susceptible de positionner notre département comme un Territoire à Energie Positive (TEPOS) à l'horizon 2050.

Elle suppose qu'à l'horizon 2050 nous parvenions collectivement à :

- réduire la consommation d'énergie de 35% (tous secteurs confondus) ;
- augmenter la production d'EnR de 450 % (toutes énergies confondues).

Pour atteindre ces objectifs, l'investissement financier de l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'énergie (particuliers, industries & services, agriculteurs, collectivités, développeurs, etc...) est estimé à 2 221 M€ cumulés d'ici 2030.

De tels investissements devraient générer un chiffre d'affaires du secteur compris entre 400 et 500 M€/an. D'après l'étude, cela permettrait localement, la création de 2600 emplois, uniquement sur l'exploitation et la maintenance des installations EnR.

La stratégie départementale ENR pour répondre aux défis de transition énergétique est de regrouper les acteurs du département autour de deux structures pour d'une part une meilleure mobilisation et responsabilisation de tous les acteurs et d'autre part, pour soutenir les projets de développement des ENr :

- une Agence Locale de l'Energie (ALEC) : un point d'entrée unique départemental d'information sur l'énergie
Cette structure doit répondre à une logique de mutualisation et de complémentarité des compétences en matière de Maitrise de l'Energie (MDE), comme à propos du développement des Energies Renouvelables (EnR). Il s'agit d'une rationalisation et optimisation de l'action publique sur l'information, les préconisations et l'assistance au montage de projet EnR.
- Une Société d'Economie Mixte (SEM) Energie : un outil d'investissement dans les EnR, pour soutenir les territoires
Les besoins d'information et d'expertise doivent être complétés d'un outil d'investissement dans la production d'EnR pour faciliter la concrétisation des projets et assurer localement un retour financier de l'exploitation des EnR du département.

La création et les missions confiées à ces deux structures devront être complémentaires et coordonnées avec les structures régionales existantes (SEM Energie Régionale, Agence Régionale de l'Energie et du Climat) ;

avec des propositions d'actions par filières :

- filières solaires (Photovoltaïque et thermique)
- méthanisation
- bois-énergie
- hydroélectricité
- géothermie

des propositions d'animation collective :

- information et sensibilisation
- accompagnement
- animation

La mise en œuvre de ces actions sera analysée en fonction des priorités à définir, et notamment en lien avec celles énoncées dans le schéma de développement social « Solid'Action », des maîtres d'ouvrage identifiés, des moyens qui pourront être mobilisés.

Cette stratégie départementale sera présentée à l'ensemble des acteurs au cours d'un séminaire prévu d'ici la fin de l'année à l'instar de celui organisé en décembre 2017.

Le détail des éléments qui ont conduit à cette proposition figure au rapport.

Après avis de la deuxième commission,

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

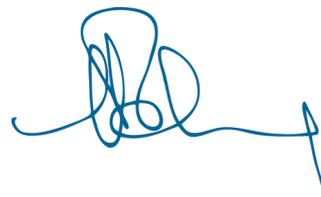
DECIDE

Article 1^{er} - de positionner les Hautes-Pyrénées : territoire à énergie positive (TEPOS) à horizon 2050,

Article 2 - de travailler à la mise en place d'une ALEC et d'une SEM Energie,

Article 3 - de prioriser et faciliter la mise en œuvre des actions concrètes identifiées.

LE PRESIDENT,



Michel PÉLIEU

Séance du 12 octobre 2018

Date de la convocation : 28/09/18

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Georges ASTUGUEVIEILLE, Madame Christiane AUTIGEON, Madame Adeline AYELA, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GLAVANY, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Geneviève ISSON, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur Jean-Christian PEDEBOY, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO, Madame Andrée SOUQUET, Monsieur Bernard VERDIER, Monsieur Bruno VINUALES.

Avait(aient) donné pouvoir : Madame Josette BOURDEU à Monsieur Laurent LAGES, Monsieur José MARTHE à Madame Adeline AYELA, Madame Virginie SIANI WEMBOU à Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Catherine VILLEGAS à Monsieur Georges ASTUGUEVIEILLE

**CHOIX D'UN SITE POUR LA RECONSTRUCTION
DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES**

DOSSIER N° 301

Madame Pascale PERALDI, RAPPORTEUR.

Vu le rapport du Président,

Après avis des troisième et quatrième commissions,

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré au scrutin secret demandé par Mmes Ayéla, Lamon, Robin-Rodrigo, MM. Armary, Lages, Larrazabal, Buron, Craspay, conformément à l'article 42 du règlement intérieur,

par 9 voix pour le site de l'ancienne tuilerie Oustau à Aureilhan, 23 voix pour le site de l'ancienne école normale rue Eugène Ténot à Tarbes, 1 nul et 1 abstention,

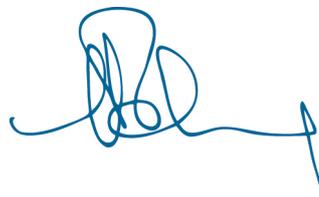
DECIDE

Article 1^{er} - de retenir le site de l'ancienne école normale rue Eugène Ténot à Tarbes pour la reconstruction des archives départementales,

Article 2 – de constituer un groupe mixte composé des conseillers départementaux membres des 3^e et 4^e commissions pour assurer le suivi de la réalisation du projet jusqu'à son terme,

Article 3 – de proposer de faciliter toute démarche permettant de définir un nouveau projet de valorisation de la tuilerie Oustau.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small hook.

Michel PÉLIEU

Séance du 12 octobre 2018

Date de la convocation : 28/09/18

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Georges ASTUGUEVIEILLE, Madame Christiane AUTIGEON, Madame Adeline AYELA, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GLAVANY, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Geneviève ISSON, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur Jean-Christian PEDEBOY, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO, Madame Andrée SOUQUET, Monsieur Bernard VERDIER, Monsieur Bruno VINUALES.

Avait(aient) donné pouvoir : Madame Josette BOURDEU à Monsieur Laurent LAGES, Monsieur José MARTHE à Madame Adeline AYELA, Madame Virginie SIANI WEMBOU à Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Catherine VILLEGAS à Monsieur Georges ASTUGUEVIEILLE

COLLEGES PUBLICS : DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT 2019

DOSSIER N° 401

Madame Monique LAMON, RAPPORTEUR.

Vu le rapport du Président concluant à l'attribution à chaque collègue public d'une dotation annuelle de fonctionnement qui est à la fois globale et forfaitaire (la DGF).

Cette dotation est une contribution aux dépenses de fonctionnement de chaque établissement, c'est-à-dire à l'ensemble des charges entraînées par l'exercice des missions d'enseignement et d'accueil des élèves.

La DGF est calculée sur la base de critères fixés par la collectivité. Elle se compose d'une « part Elève » et d'une « part Patrimoine ».

La « part Elève » est liée aux effectifs (pour environ 32%) et la « part Patrimoine » est liée aux bâtiments (pour environ 68%); cette dotation ramenée en €/élève varie d'une année sur l'autre.

Les principes budgétaires qui s'imposent au département limitent les dépenses de fonctionnement.

Dans l'attente des effectifs définitifs communiqués par l'Inspecteur d'Académie, il est proposé de limiter le montant total de la dotation à 1 900 900 € correspondant à une baisse de 1,2 % par rapport à la DGF 2018.

Après avis de la quatrième commission,

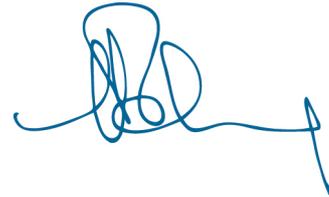
Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique – d’attribuer aux collèges publics du département les dotations de fonctionnement prévisionnelles figurant en annexe pour un montant total limité à 1 900 000 € sur le chapitre 932.

Ces dotations seront ajustées au vu des effectifs consolidés des élèves qui seront transmis par l’Inspection d’Académie.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small arrowhead.

Michel PÉLIEU

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT COLLEGES PUBLICS - DGF2019 provisoire

N	Commune	Collège	Effectifs provisoires 2018 (11/07/18)	V° n-1	PART ELEVE					PART PATRIMOINE		prévision DGF2019				Ecart DGF 2018-2019	DGF2019 plafonnée	Ecart après plaf.	ECART 2018-2019
					Unité élève	Part élève	SEGPA	EPS	Part élève totale	Entretien / contrat	Viabilisation	prévi DGF 2019	%élève	%entret contrat	%viab				
1	ARGELES-GAZOST	Billières	376	-5	79 €	29 665 €	0 €	1 224 €	30 889 €	24 789 €	56 500 €	112 178 €	28%	22%	50%	11,8%	104 344 €	4,0%	4 013 €
2	ARREAU	Foch	281	-19	86 €	24 031 €	0 €	1 680 €	25 711 €	6 976 €	37 670 €	70 357 €	37%	10%	54%	-1,9%	70 357 €	-1,9%	- 1 339 €
3	BAGNERES	Odin	616	30	62 €	38 291 €	0 €	0 €	38 291 €	20 038 €	52 508 €	110 838 €	35%	18%	47%	-5,4%	110 838 €	-5,4%	- 6 304 €
4	LANNEMEZAN	Febus	581	9	65 €	37 534 €	1 550 €	0 €	39 084 €	21 516 €	75 948 €	136 548 €	29%	16%	56%	-2,8%	136 548 €	-2,8%	- 3 906 €
5	LOURDES	Serre de Sarsan	548	2	67 €	36 663 €	1 550 €	1 416 €	39 629 €	21 164 €	59 885 €	120 678 €	33%	18%	50%	-13,2%	130 696 €	-6,0%	- 8 342 €
6	LOURES BAROUSSE	La Barousse	204	7	91 €	18 541 €	0 €	1 584 €	20 125 €	3 789 €	24 851 €	48 765 €	41%	8%	51%	0,9%	48 765 €	0,9%	450 €
7	LUZ ST SAUVEUR	Les 3 vallées	102	7	98 €	9 996 €	0 €	720 €	10 716 €	5 985 €	35 189 €	51 890 €	21%	12%	68%	1,4%	51 890 €	1,4%	727 €
8	MAUBOURGUET	Jaures	277	-22	86 €	23 766 €	0 €	1 560 €	25 326 €	7 515 €	37 760 €	70 601 €	36%	11%	53%	-4,8%	70 601 €	-4,8%	- 3 539 €
9	PIERREFITTE	Le Haut Lavedan	140	-4	95 €	13 349 €	0 €	672 €	14 021 €	5 038 €	22 560 €	41 620 €	34%	12%	54%	-7,5%	42 295 €	-6,0%	- 2 700 €
10	ST LAURENT DE NESTE	Beaulieu	218	4	90 €	19 601 €	0 €	1 248 €	20 849 €	5 246 €	27 338 €	53 433 €	39%	10%	51%	-1,0%	53 433 €	-1,0%	- 531 €
11	SEMEAC	Valery	594	12	64 €	37 835 €	0 €	1 704 €	39 539 €	10 607 €	40 346 €	90 492 €	44%	12%	45%	-1,3%	90 492 €	-1,3%	- 1 236 €
12	TOURNAY	Val d'Arros	361	18	80 €	28 859 €	0 €	2 280 €	31 139 €	7 731 €	33 987 €	72 857 €	43%	11%	47%	3,7%	72 857 €	3,7%	2 621 €
13	TRIE SUR BAISE	Astarac	206	24	91 €	18 694 €	0 €	1 440 €	20 134 €	7 896 €	33 471 €	61 502 €	33%	13%	54%	7,9%	59 300 €	4,0%	2 281 €
14	VIC EN BIGORRE	Mendes-France	626	2	61 €	38 477 €	1 450 €	0 €	39 927 €	28 320 €	78 918 €	147 165 €	27%	19%	54%	3,3%	147 165 €	3,3%	4 764 €
15	TARBES - Desaix	Desaix	587	37	64 €	37 676 €	0 €	0 €	37 676 €	20 066 €	64 233 €	121 975 €	31%	16%	53%	-5,7%	121 975 €	-5,7%	- 7 373 €
16	TARBES - Eluard	Eluard	532	21	68 €	36 186 €	1 750 €	0 €	37 936 €	19 367 €	58 843 €	116 146 €	33%	17%	51%	-1,0%	116 146 €	-1,0%	- 1 183 €
17	TARBES - Hugo	Hugo	647	-21	60 €	38 820 €	0 €	0 €	38 820 €	24 015 €	92 758 €	155 593 €	25%	15%	60%	-2,6%	155 593 €	-2,6%	- 4 116 €
18	TARBES-Massey	Massey	333	4	82 €	27 271 €	0 €	1 056 €	28 327 €	7 234 €	40 640 €	76 200 €	37%	9%	53%	-4,7%	76 200 €	-4,7%	- 3 735 €
19	TARBES - Pyrénées	Pyrénées	563	0	66 €	37 077 €	1 700 €	0 €	38 777 €	15 270 €	64 563 €	118 611 €	33%	13%	54%	-0,7%	118 611 €	-0,7%	- 812 €
20	TARBES - Voltaire	Voltaire	495	21	71 €	34 946 €	0 €	0 €	34 946 €	19 681 €	57 586 €	112 213 €	31%	18%	51%	-2,9%	112 213 €	-2,9%	- 3 410 €
Totaux			8 287	127		587 277 €	8 000 €	16 584 €	611 861 €	282 244 €	995 555 €	1 889 660 €	32%	15%	53%	-1,78%	1 890 319 €	-1,75%	- 33 670 €

228 €/élève

PARAMETRES POUR LA PART ELEVE

Modèle linéaire

Effectif minimum	102
Effectif maximum	647
Part élève (eff. Min.)	98 €
Part élève (eff. Max.)	60 €
SEGPA	50 €

Catégories EPS

Très favorable	1	- €
Favorable	2	12 €
Défavorable	3	24 €

PARAMETRES POUR LA PART PATRIMOINE

Entretien couvert / m2	1,20 €
Espaces verts / m2	0,30 €
Contrat / m2 couvert	1,05 €

PLAFONNEMENT VARIATION

Hausse maxi	4%
Baisse maxi	-6%

Séance du 12 octobre 2018

Date de la convocation : 28/09/18

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Georges ASTUGUEVIEILLE, Madame Christiane AUTIGEON, Madame Adeline AYELA, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GLAVANY, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Geneviève ISSON, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur Jean-Christian PEDEBOY, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO, Madame Andrée SOUQUET, Monsieur Bernard VERDIER, Monsieur Bruno VINUALES.

Avait(aient) donné pouvoir : Madame Josette BOURDEU à Monsieur Laurent LAGES, Monsieur José MARTHE à Madame Adeline AYELA, Madame Virginie SIANI WEMBOU à Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Catherine VILLEGAS à Monsieur Georges ASTUGUEVIEILLE

BUDGET PRINCIPAL: DECISION MODIFICATIVE N°2

DOSSIER N° 501

Monsieur Frédéric LAVAL, RAPPORTEUR.

Vu le Budget Primitif 2018 adopté le 30 mars 2018 et la Décision Modificative n°1 adoptée le 22 juin 2018,

Vu le rapport du Président,

Après avis de la cinquième commission,

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique - d'adopter :

1/ la décision modificative n°2 du budget principal ci-dessous :

La décision modificative s'équilibre en recettes et dépenses :

- en fonctionnement à - 403,907 €,
- en investissement à + 396 302,05 €.

I - Section de fonctionnement

RECETTES

Ajustement de recettes (fonds, dotation et recettes exceptionnelles)	- 403 907
Total	- 403 907

DEPENSES

Crédits nouveaux		2 701 969
Restitution de crédits		- 358 912
Virements internes à la section		0
Transferts entre sections	-	20 000
Dépenses imprévues de fonctionnement	-	2 726 964
Total	-	403 907

II - Section d'investissement

RECETTES

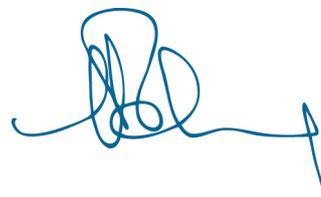
Ajustement de recettes		396 302
Total		396 302

DEPENSES

Crédits nouveaux		482 314
Restitutions de crédits	-	1 209 081
Virements internes à la section		0
Transferts entre sections		20 000
Dépenses imprévues d'investissement		1 103 068
Total		396 302

2/ la mise à jour des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiements (CP)
Telle qu'annexée dans l'extrait du plan pluriannuel d'investissement.

LE PRESIDENT,



Michel PÉLIEU

BUDGET PRINCIPAL - DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Décision Modificative n°2

Séance plénière du Conseil Départemental du 12 octobre 2018

FONCTIONNEMENT

RECETTES

DGA	LC	Imputation	Libellé	Voté	Modification proposée	Nouvelle prévision
DAF	44087	941-01/73122	Fonds de péréquation CVAE	578 000,00	-13 667,00	564 333,00
DAF	47040	941-01/73262	Fonds de solidarité (péréquation DMTO supplémentaire)	4 878 000,00	-44 730,00	4 833 270,00
DAF	44167	941-01/73125	Dispositif de compensation péréquée (frais de gestion)	6 800 000,00	17 808,00	6 817 808,00
DAF	47039	941-01/73261	Péréquation classique DMTO	4 723 000,00	-606 774,00	4 116 226,00
DAF	679	942-01/7411	DGF part forfaitaire	26 249 911,00	-44 544,00	26 205 367,00
DSD	49064	935-51/74718	Dotation exceptionnelle MNA - 2ème phase	0,00	288 000,00	288 000,00
Ajustement de recettes				43 228 911,00	-403 907,00	42 825 004,00
TOTAL EQUILIBRE DM					-403 907,00	

**FONCTIONNEMENT
 DEPENSES**

DGA	LC	Imputation	Libellé	Voté	Modification proposée	Nouvelle prévision
DAF	47036	937-74/65736	Subvention fonctionnement RHD	1 550 000,00	10 000,00	1 560 000,00
CAB	10372	930-0202/6182	Documentation générale et technique	70 000,00	13 200,00	83 200,00
DRAG	467	930-0202/6135	Location véhicules	95 000,00	7 069,00	102 069,00
DSD	42031	935-51/652412	Maisons d'enfants à caractère social (dont MNA 2ème phase 2018)	7 700 000,00	1 021 700,00	8 721 700,00
DRH	10024	930-0201/64131	Rémunération personnel	534 227,00	350 000,00	884 227,00
DRH	46443	932-221/64131	Rémunération personnel	172 670,00	200 000,00	372 670,00
DRH	46192	934-41/64131	Rémunération personnel	117 027,00	75 000,00	192 027,00
DRH	10113	935-50/64131	Rémunération personnel	26 365,00	300 000,00	326 365,00
DRH	46268	9355-551/64131	Rémunération personnel	37 400,00	150 000,00	187 400,00
DRH	46292	9356-561/64131	Rémunération personnel	100 200,00	75 000,00	175 200,00
DRH	10135	936-60/64131	Rémunération personnel	178 300,00	300 000,00	478 300,00
DRH	46479	937-72/64131	Rémunération personnel	200,00	80 000,00	80 200,00
DRH	10152	938-80/64111	Rémunération personnel	44 700,00	20 000,00	64 700,00
DRH	10177	939-90/64131	Rémunération personnel	44 800,00	100 000,00	144 800,00
Crédits nouveaux				10 670 889,00	2 701 969,00	13 372 858,00
DEB	30127	932-28/6513	Bourses enseignement supérieur	285 000,00	-36 100,00	248 900,00
DEB	12675	939-93/6574	Subventions FIR (organismes privés)	5 000,00	-5 000,00	0,00
DEB	42366	930-0202/6132	Locations immobilières	339 700,00	-190 000,00	149 700,00
DAF	561	943-01/66111	Intérêts d'emprunt	2 500 000,00	-100 000,00	2 400 000,00
DAF	39020	943-01/66112	ICNE	-62 386,00	-24 396,00	-86 782,00
DAF	47042	941-01/739262	Prélèvement 0,35%	1 976 000,00	-3 416,00	1 972 584,00
Restitution de crédits				5 043 314,00	-358 912,00	4 684 402,00
DEB	42366	930-0202/6132	Locations immobilières	89 700,00	-18 600,00	71 100,00
DEB	41025	936-621/60611	Eau et assainissement Parc	0,00	4 300,00	4 300,00
DEB	41026	936-621/60612	Energie électricité Parc	0,00	6 300,00	6 300,00
DEB	41027	936-621/60612	Gaz Parc	0,00	8 000,00	8 000,00
DRH	34063	932-221/60636	EPI et Vêtements de travail collèges	70 236,00	-69 961,05	274,95
DRH	91037	936-621/60636	EPI et Vêtements de travail routes	200 765,00	69 961,05	270 726,05
Virements internes à la section				360 701,00	0,00	360 701,00
DRH	46113	930-0202/6478	Remboursement agents FIPHFP	23 029,00	-20 000,00	3 029,00
Transfert entre sections				23 029,00	-20 000,00	3 029,00
DAF	518	952-01/022	Dépenses imprévues	5 889 927,73	-2 726 964,00	3 162 963,73
TOTAL EQUILIBRE DM					-403 907,00	

**INVESTISSEMENT
RECETTES**

DGA	LC	Imputation	Libellé	Voté	Modification proposée	Nouvelle prévision
DEB	48193	924014-01/4552	Participation reçue du Département pour la construction du LATEP	44 794,35	80 598,74	125 393,09
DAF	44150	926-01/21311	Cessions de bâtiments - IME de Campan	0,00	315 703,31	315 703,31
			Ajustement de recettes	44 794,35	396 302,05	441 096,40
			TOTAL EQUILIBRE DM		396 302,05	

INVESTISSEMENT

DEPENSES

DGA	LC	Imputation	Libellé	Voté	Modification proposée	Nouvelle prévision
DAF	45099	912-23/204132	Participation versée par le Département pour la construction du LATEP	0,00	70 843,15	70 843,15
DAF	49067	905-52/204422	Subvention cession IME de Campan	0,00	315 703,31	315 703,31
DEB	43006	912-221/204142	AP 2013/2 3COLSUB (subv équipements communes et struct.intercom)	751 729,37	35 768,00	787 497,37
DEB	43009	901-11/231318	AP 2013/1 3GEND (grosses réparations gendarmerie)	90 571,83	60 000,00	150 571,83
Crédits nouveaux				842 301,20	482 314,46	1 324 615,66
DRT	43057	906-621/23151	AP 2013/1 3TRAVRD (Grosses réparations sur RD)	10 939 707,00	-460 000,00	10 479 707,00
DEB	43012	903-312/231314	AP 2013/1 3BATSEV (travaux St Sever de Rustan)	326 450,08	-150 000,00	176 450,08
DEB	43001	902-221/2031	AP 2013/1 3COLET (frais d'études collèges)	80 000,00	-40 000,00	40 000,00
DEB	45025	903-312/231314	AP 2014/1 3BATESC (travaux bâtiments Escaladieu)	343 000,00	-100 000,00	243 000,00
DEB	45027	900-0202/231311	AP 2014/1 3BATGR (immobilier de bureaux)	1 871 152,00	-250 000,00	1 621 152,00
DEB	45028	900-0202/231311	AP 2014/2 3BATGR (El 3 rue G.Dreyt ADAC)	613,38	-517,38	96,00
DEB	45097	903-313/231314	AP 2014/1 3BATMED (travaux médiathèque)	105 000,00	-90 000,00	15 000,00
DEB	46094	912-23/204111	AP 2014/1 3UNIV (Subv DUT génie civil biens mobiliers Etat)	103 185,00	-73 000,00	30 185,00
DEB	47024	912-23/204111	AP 2016/1 3UNIV (Subvention Etat mobilier matériel OMP)	114 466,00	-45 564,00	68 902,00
Restitution de crédits				13 883 573,46	-1 209 081,38	12 674 492,08
DDL	48151	916-61-204142	AP 2017/2 5AEP (Assainissement 2018)	300 000,00	-80 000,00	220 000,00
DDL	48149	916-61-204142	AP 2017/1 5AEP (Assainissement 2017)	196 056,30	80 000,00	276 056,30
DDL	44141	917-74-204142	AP 2013/1 5PTI (Politiques Territoriales 2013-2014 Public)	206 339,00	-6 600,00	199 739,00
DDL	43066	917-74-20422	AP 2013/1 5PTI (Politiques Territoriales 2013-2014 Privées)	2 400,00	-1 200,00	1 200,00
DDL	48351	917-74-2031	AP 2015/1 5AESP (Etude Accessibilité Services Publics)	26 640,00	7 800,00	34 440,00
DDL	42145	919-928-20422	AP 2012/1 5PASTOR (Subv.Tvx Amélioration pastorale bâtiments)	50 000,00	31 296,00	81 296,00
DDL	42144	919-928-20421	AP 2012/1 5SUBPAST (Subv. pastoralisme-mob.matériel études)	4 000,00	1 704,00	5 704,00
DDL	45421	924007-01-45421	AP 2012/1 5SREMEMB (Opérations remembrements)	263 400,00	-33 000,00	230 400,00
DRT	43054	906-621/23151	AP 2013/1 3TRAVRD (Grosses réparations sur RD)	2 900 000,00	82 405,00	2 982 405,00
DRT	45051	916-63/204153	AP 2014/1 3SMAI (Contribution Pyrénia)	888,00	17 595,00	18 483,00
DRT	43050	916-628/204142	AP 2013-1 3COFINA (Fonds de concours aux communes)	598 500,00	-100 000,00	498 500,00
DSI	42085	905-50/2051	AP 2012/1 4LOGICIEL (Système informatique action sociale)	360 000,00	-87 000,00	273 000,00
DSI	47148	902-221/21831	AP 2015/1 4EQUIPT (Matériels informatiques collèges)	377 600,00	-23 000,00	354 600,00
DSI	46016	902-221/2051	AP 2015/1 4LOGICIEL (Logiciels informatiques collèges)	5 000,00	-5 000,00	0,00
DSI	48205	900-0202/2051	AP 2017/1 4LOGICIEL (Projet e-citoyenneté)	60 000,00	-60 000,00	0,00
DSI	42341	900-0202/21838	AP 2012/1 4EQUIPT (Equipement informatique)	325 000,00	175 000,00	500 000,00
RHD	49037	917-74/2031	AP 2018/1 4RIP2 (Réseau d'initiative privé)	50 000,00	-37 000,00	13 000,00
RHD	48294	917-74/2031	AP 2017/1 4TATN (Travaux aménagement territoire)	211 208,00	37 000,00	248 208,00
Virements internes à la section				5 937 031,30	0,00	5 937 031,30
DRH	46006	900-0202/21848	AP 2015/1 6PREVRH (Prévention RH)	22 061,94	20 000,00	42 061,94
Transfert entre sections				22 061,94	20 000,00	42 061,94
DAF	565	950-01/020	Dépenses imprévues	3 653 139,33	1 103 068,97	4 756 208,30
TOTAL EQUILIBRE DM					396 302,05	

EXERCICE 2018 - DM2 - MISE A JOUR DES AP ET LISSAGE DES CP

Programme	Objet	Nature de l'opération	Millésime/ Numéro d'AP	Chap	s/fonc	Nature	Montant de l'AP		Variation	Nature du mouvement	Lissage CP		Montant des CP en N			Total CP 2019	Total CP 2020	Total CP 2021	Total CP 2022	TOTAL CP			
							Avant DM	Après DM			Montant avant DM de la ventilation par année	N°LC	Total CP antérieur	Avant DM	Variation						Après DM		
Direction de l'Education et des Bâtiments																							
3BATSEV	BATIMENT ST SEVER DE RUSTAN	Travaux St Sever de Rustan	2013/1	903	312	231314	1 380 000,00	1 380 000,00		Lissage CP 2018 vers 2019	antérieur : 603 549,92 2018 : 326 450,08 2019 : 150 000,00 2020 : 150 000,00 2021 : 150 000,00 Total : 1 380 000,00	43012	603 549,92	326 450,08	-150 000,00	176 450,08	300 000,00	150 000,00	150 000,00	0,00	1 380 000,00		
MONTANT TOTAL DE L'AP							1 380 000,00	1 380 000,00	0,00		Total des lignes de crédits de l'AP		603 549,92	326 450,08	-150 000,00	176 450,08	300 000,00	150 000,00	150 000,00	0,00	1 380 000,00		
MONTANT TOTAL DES CP							603 549,92	326 450,08	-150 000,00		MONTANT TOTAL DES CP		603 549,92	326 450,08	-150 000,00	176 450,08	300 000,00	150 000,00	150 000,00	0,00	1 380 000,00		
3COLET	COLLEGES FRAIS D'ETUDES	Frais études collèges	2013/1	902	221	2031	317 429,96	317 429,96		Lissage CP 2018 vers 2022	antérieur : 114 998,18 2018 : 80 000,00 2019 : 40 000,00 2020 : 40 000,00 2021 : 42 431,78 Total : 317 429,96	43001	114 998,18	80 000,00	-40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	42 431,78	40 000,00	317 429,96		
MONTANT TOTAL DE L'AP							317 429,96	317 429,96	0,00		Total des lignes de crédits de l'AP		114 998,18	80 000,00	-40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	42 431,78	40 000,00	317 429,96		
MONTANT TOTAL DES CP							114 998,18	80 000,00	-40 000,00		MONTANT TOTAL DES CP		114 998,18	80 000,00	-40 000,00	40 000,00	40 000,00	42 431,78	40 000,00	317 429,96			
3COLSUB	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	Subventions d'équipements communes et struct.intercommunales	2013/2	912	221	204142	1 006 522,37	1 042 290,37	35 768,00	Augmentation AP + CP 2018	antérieur : 230 793,00 2018 : 751 729,37 2019 : 24 000,00 Total : 1 006 522,37	43006 (bât.et installations)	230 793,00	751 729,37	35 768,00	787 497,37	24 000,00	0,00	0,00	0,00	1 042 290,37		
			912	221	204141	48333 (mobilier, matériel et études)						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MONTANT TOTAL DE L'AP							1 006 522,37	1 042 290,37	35 768,00		Total des lignes de crédits de l'AP		230 793,00	751 729,37	35 768,00	787 497,37	24 000,00	0,00	0,00	0,00	1 042 290,37		
MONTANT TOTAL DES CP							230 793,00	751 729,37	35 768,00		MONTANT TOTAL DES CP		230 793,00	751 729,37	35 768,00	787 497,37	24 000,00	0,00	0,00	0,00	1 042 290,37		
3GEND	GENDARMERIES	Grosses réparations gendarmerie	2013/1	901	11	231318	938 530,00	998 530,00	60 000,00	Augmentation AP et CP 2018	antérieur : 577 958,17 2018 : 90 571,83 2019 : 90 000,00 2020 : 90 000,00 2021 : 90 000,00 Total : 938 530,00	43009	577 958,17	90 571,83	60 000,00	150 571,83	90 000,00	90 000,00	90 000,00	0,00	998 530,00		
MONTANT TOTAL DE L'AP							938 530,00	998 530,00	60 000,00		Total des lignes de crédits de l'AP		577 958,17	90 571,83	60 000,00	150 571,83	90 000,00	90 000,00	90 000,00	0,00	998 530,00		
MONTANT TOTAL DES CP							577 958,17	90 571,83	60 000,00		MONTANT TOTAL DES CP		577 958,17	90 571,83	60 000,00	150 571,83	90 000,00	90 000,00	90 000,00	0,00	998 530,00		
3BATESC	BATIMENTS ESCALADIEU	Bâtiments Escaladieu	2014/1	903	312	231314	2 617 349,00	2 617 349,00		Lissage CP 2018 vers 2019	antérieur : 797 982,38 2018 : 343 000,00 2019 : 552 366,62 2020 : 524 000,00 2021 : 400 000,00 Total : 2 617 349,00	45025 (travaux)	758 698,36	343 000,00	-100 000,00	243 000,00	652 366,62	524 000,00	400 000,00	0,00	2 578 064,98		
			903	312	2181	47061 (aménagt divers)						9 349,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 349,20
			903	312	2031	47043 (études schéma directeur)						29 934,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 934,82
MONTANT TOTAL DE L'AP							2 617 349,00	2 617 349,00	0,00		Total des lignes de crédits de l'AP		797 982,38	343 000,00	-100 000,00	243 000,00	652 366,62	524 000,00	400 000,00	0,00	2 617 349,00		
MONTANT TOTAL DES CP							797 982,38	343 000,00	-100 000,00		MONTANT TOTAL DES CP		797 982,38	343 000,00	-100 000,00	243 000,00	652 366,62	524 000,00	400 000,00	0,00	2 617 349,00		
3BATGR	BATIMENTS GROSSES REPARATIONS	Immobilier de bureaux	2014/1	900	202	238	22 890 970,00	22 890 970,00		Lissage CP 2018 vers 2021	antérieur : 6 267 995,08 2018 : 1 871 152,00 2019 : 9 896 906,00 2020 : 4 469 400,00 2021 : 385 516,92 Total : 22 890 970,00	45186 (Avances versées)	69 576,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 576,10			
			900	202	231311	45027						6 198 418,98	1 871 152,00	-250 000,00	1 621 152,00	9 896 906,00	4 469 400,00	635 516,92	22 821 393,90				
MONTANT TOTAL DE L'AP							22 890 970,00	22 890 970,00	0,00		Total des lignes de crédits de l'AP		6 267 995,08	1 871 152,00	-250 000,00	1 621 152,00	9 896 906,00	4 469 400,00	635 516,92	0,00	22 890 970,00		
MONTANT TOTAL DES CP							6 267 995,08	1 871 152,00	-250 000,00		MONTANT TOTAL DES CP		6 267 995,08	1 871 152,00	-250 000,00	1 621 152,00	9 896 906,00	4 469 400,00	635 516,92	0,00	22 890 970,00		
3BATGR	BATIMENTS GROSSES REPARATIONS	Bât.GR Réparations 3 rue G.Dreyt (ADAC)	2014/2	900	0202	231311	500 000,00	499 482,62	-517,38	MAJ de l'AP/CP suite opération terminée CLOTURE AP ET ENVELOPPE	antérieur : 499 386,62 2018 : 613,38 Total : 500 000,00	45028	499 386,62	613,38	-517,38	96,00	0,00	0,00	0,00	499 482,62			
MONTANT TOTAL DE L'AP							500 000,00	499 482,62	-517,38		Total des lignes de crédits de l'AP		499 386,62	613,38	-517,38	96,00	0,00	0,00	0,00	0,00	499 482,62		
MONTANT TOTAL DES CP							499 386,62	613,38	-517,38		MONTANT TOTAL DES CP		499 386,62	613,38	-517,38	96,00	0,00	0,00	0,00	0,00	499 482,62		
3BATMED	BATIMENT MEDIATHEQUE	Travaux Médiathèque	2014/1	903	313	231314	260 100,00	260 100,00		Lissage CP 2018 vers 2019	antérieur : 107 375,71 2018 : 105 000,00 2019 : 15 000,00 2020 : 15 000,00 2021 : 17 724,29 Total : 260 100,00	45097	107 375,71	105 000,00	-90 000,00	15 000,00	105 000,00	15 000,00	17 724,29	0,00	260 100,00		
MONTANT TOTAL DE L'AP							260 100,00	260 100,00	0,00		Total des lignes de crédits de l'AP		107 375,71	105 000,00	-90 000,00	15 000,00	105 000,00	15 000,00	17 724,29	0,00	260 100,00		
MONTANT TOTAL DES CP							107 375,71	105 000,00	-90 000,00		MONTANT TOTAL DES CP		107 375,71	105 000,00	-90 000,00	15 000,00	105 000,00	15 000,00	17 724,29	0,00	260 100,00		

Programme	Objet	Nature de l'opération	Millésime/Numéro d'AP	Chap	s/fonc	Nature	Montant de l'AP		Variation	Nature du mouvement
							Avant DM	Après DM		
3UNIV	POLE UNIVERSITAIRE	DUT GENIE CIVIL	2014/1	912	23	204122	1 771 000,00	1 771 000,00	0,00	Lissage CP 2018 vers 2019
						204111				
MONTANT TOTAL DE L'AP							1 771 000,00	1 771 000,00	0,00	

Lissage CP	N°LC	Total CP antérieur	Montant des CP en N			Total CP 2019	Total CP 2020	Total CP 2021	Total CP 2022	TOTAL CP
			Avant DM	Variation	Après DM					
antérieur : 51 815,00 2018 : 103 185,00 2019 : 752 000 2020 : 864 000,00 Total : 1 771 000,00	46093 (bât.install)	0,00	0,00	0,00	0,00	707 000,00	864 000,00	0,00		1 571 000,00
	46094 (biens mobiliers)	51 815,00	103 185,00	-73 000,00	30 185,00	118 000,00	0,00	0,00		200 000,00
Total des lignes de crédits de l'AP		51 815,00	103 185,00	-73 000,00	30 185,00	825 000,00	864 000,00	0,00	0,00	1 771 000,00
MONTANT TOTAL DES CP		51 815,00	103 185,00	-73 000,00	30 185,00	825 000,00	864 000,00	0,00	0,00	1 771 000,00

Programme	Objet	Nature de l'opération	Millésime/Numéro d'AP	Chap	s/fonc	Nature	Montant de l'AP		Variation	Nature du mouvement
							Avant DM	Après DM		
3UNIV	POLE UNIVERSITAIRE	Pôle universitaire CPER 2015/2020	2016/1	912	23	204112	821 590,00	821 590,00	0,00	Lissage CP 2018 vers 2019
						204111				
MONTANT TOTAL DE L'AP							821 590,00	821 590,00	0,00	

Lissage CP	N°LC	Total CP antérieur	Montant des CP en N			Total CP 2019	Total CP 2020	Total CP 2021	Total CP 2022	TOTAL CP
			Avant DM	Variation	Après DM					
antérieur : 704 290,00 2018 : 114 466,00 2019 : 2 834,00 Total : 821 590,00	47023 (bât et install. CROUS)	704 290,00	0,00	0,00	0,00	0,00				704 290,00
	47024 (mobili/matér. OMP)	0,00	114 466,00	-45 564,00	68 902,00	48 398,00				117 300,00
Total des lignes de crédits de l'AP		704 290,00	114 466,00	-45 564,00	68 902,00	48 398,00	0,00	0,00	0,00	821 590,00
MONTANT TOTAL DES CP		704 290,00	114 466,00	-45 564,00	68 902,00	48 398,00	0,00	0,00	0,00	821 590,00

Direction des Routes et Transports

Programme	Objet	Nature de l'opération	Millésime/Numéro d'AP	Chap	s/fonc	Nature	Montant de l'AP		Variation	Nature du mouvement
							Avant DM	Après DM		
3COFINA	Cofinancement	Fonds de Concours aux Communes	2013/1	916	628	20421	8 014 707,00	7 914 707,00	-100 000,00	Diminution AP / Transfert CP
		ZAC Séméac Soues								
		FdC aux personnes de droit privé								
		Subv autres struct publiques								
		Fonds de concours Etat								
		Subv équipement PNB								
		Routes accès Nistos								
		Risques avalanches								
MONTANT TOTAL DE L'AP							8 014 707,00	7 914 707,00	-100 000,00	

Lissage CP	N°LC	Total CP antérieur	Montant des CP en N			Total CP 2019	Total CP 2020	Total CP 2021	Total CP 2022	TOTAL CP
			Avant DM	Variation	Après DM					
antérieur : 3 144 071,06 2018 : 807 000 2019 : 700 000 2020 et au delà : 3 363 635,94 Total : 8 014 707	43050	1 344 768,59	598 500,00	-100 000,00	498 500,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00	349 635,94	3 242 904,53
	43052	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	503 000,00	473 000,00	638 000,00	1 614 000,00
	47084	64 520,84	0,00	0,00	0,00					64 520,84
	48325	0,00	18 500,00	0,00	18 500,00					18 500,00
	47187	4 125,00	0,00							4 125,00
	43053	425 579,24	Cloturé							425 579,24
	43051	195 000,00	Cloturé							195 000,00
	45026	1 110 077,39	190 000,00	0,00	190 000,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00	0,00	2 350 077,39
Total des lignes de crédits de l'AP		3 144 071,06	807 000,00	-100 000,00	707 000,00	700 000,00	1 203 000,00	1 173 000,00	987 635,94	7 914 707,00
MONTANT TOTAL DES CP		3 144 071,06	807 000,00	-100 000,00	707 000,00	700 000,00	1 203 000,00	1 173 000,00	987 635,94	7 914 707,00

Programme	Objet	Nature de l'opération	Millésime/Numéro d'AP	Chap	s/fonc	Nature	Montant de l'AP		Variation	Nature du mouvement
							Avant DM	Après DM		
3TRAVRD	Grosses réparations routières RD	Tvx RD 1 et 2	2013/1	906	621	23151	185 882 890,00	185 505 295,00	-377 595,00	Augmentation AP et CP sur env 43054 / Restitution AP et CP depuis env 43057
		GTR								
		Tvx RD 3								
		RD8 Foncier								
		Amgt Loc Foncier								
		Avances								
		Grosses Rep sur RD								
MONTANT TOTAL DE L'AP							185 882 890,00	185 505 295,00	-377 595,00	

Lissage CP	N°LC	Total CP antérieur	Montant des CP en N			Total CP 2019	Total CP 2020	Total CP 2021	Total CP 2022	TOTAL CP
			Avant DM	Variation	Après DM					
antérieur : 99 123 275,8 2018 : 18 409 707 2019 : 19 039 000 2020 et au-delà : 49 310 907,20 Total : 185 882 890	43054	9 150 232,77	2 900 000,00	82 405,00	2 982 405,00	7 030 000,00	4 950 000,00	9 800 000,00	7 400 000,00	41 312 637,77
	43055	6 131 234,44	995 000,00	0,00	995 000,00	2 815 000,00	1 940 000,00	40 000,00	40 614,20	11 961 848,64
	43056	14 228 393,51	3 121 422,21	0,00	3 121 422,21	3 044 000,00	2 650 000,00	2 650 000,00	28 343 815,72	28 343 815,72
	47185	890 532,17	435 000,00	0,00	435 000,00					1 325 532,17
	48323	181 566,00	0,00	0,00	0,00					181 566,00
	48329	71 371,58	18 577,79	0,00	18 577,79					89 949,37
	43057	68 469 945,33	10 939 707,00	-460 000,00	10 479 707,00	6 150 000,00	6 150 000,00	6 150 000,00	4 890 293,00	102 289 945,33
Total des lignes de crédits de l'AP		99 123 275,80	18 409 707,00	-377 595,00	18 032 112,00	19 039 000,00	15 690 000,00	18 640 000,00	14 980 907,20	185 505 295,00
MONTANT TOTAL DES CP		99 123 275,80	18 409 707,00	-377 595,00	18 032 112,00	19 039 000,00	15 690 000,00	18 640 000,00	14 980 907,20	185 505 295,00

Programme	Objet	Nature de l'opération	Millésime/Numéro d'AP	Chap	s/fonc	Nature	Montant de l'AP		Variation	Nature du mouvement
							Avant DM	Après DM		
3SMAI	Contribution Pyrénia	Contribution Pyrénia	2014/1	916	63	204153	3 256 199,07	3 273 794,07	17 595,00	Augmentation AP et CP
		Participation travaux ZAC								
MONTANT TOTAL DE L'AP							3 256 199,07	3 273 794,07	17 595,00	

Lissage CP	N°LC	Total CP antérieur	Montant des CP en N			Total CP 2019	Total CP 2020	Total CP 2021	Total CP 2022	TOTAL CP
			Avant DM	Variation	Après DM					
antérieur : 1 082 162,77 2018 : 251 182 2019 : 400 000 2020 et au delà : 1 522 854,30 Total : 3 256 199,07	45051	709 781,55	888,00	17 595,00	18 483,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	299 112,00	1 477 376,55
	46047	372 381,22	250 294,00	0,00	250 294,00	250 000,00	250 000,00	174 036,30	499 706,00	1 796 417,52
Total des lignes de crédits de l'AP		1 082 162,77	251 182,00	17 595,00	268 777,00	400 000,00	400 000,00	324 036,30	798 818,00	3 273 794,07
MONTANT TOTAL DES CP		1 082 162,77	251 182,00	17 595,00	268 777,00	400 000,00	400 000,00	324 036,30	798 818,00	3 273 794,07

Direction du Développement Local

Programme	Objet	Nature de l'opération	Millésime/Numéro d'AP	Chap	s/fonc	Nature	Montant de l'AP		Variation	Nature du mouvement
							Avant DM	Après DM		
5AEP	EAU ET ASSAINISSEMENT	TRAVAUX AEP ASSAINISSEMENT 2018	2017/2	916	61	204142	1 500 000,00	1 500 000,00	0,00	Baisse des CP 2018
		TRAVAUX AEP ASSAINISSEMENT 2018								
MONTANT TOTAL DE L'AP							1 500 000,00	1 500 000,00	0,00	

Lissage CP	N°LC	Total CP antérieur	Montant des CP en N			Total CP 2019	Total CP 2020	Total CP 2021	Total CP 2022	TOTAL CP
			Avant DM	Variation	Après DM					
antérieur : 0 € 2018 : 220 000 € 2019 : 1 000 000 € 2020 : 280 000 € TOTAL : 1 500 000 €	48151	0,00	300 000,00	-80 000,00	220 000,00	1 000 000,00	280 000,00			1 500 000,00
	48152	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
Total des lignes de crédits de l'AP		0,00	300 000,00	-80 000,00	220 000,00	1 000 000,00	280 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00
MONTANT TOTAL DES CP		0,00	300 000,00	-80 000,00	220 000,00	1 000 000,00	280 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00

Programme	Objet	Nature de l'opération	Millésime/Numéro d'AP	Chap	s/fonc	Nature	Montant de l'AP		Variation	Nature du mouvement	Lissage CP		Montant des CP en N			Total CP 2019	Total CP 2020	Total CP 2021	Total CP 2022	TOTAL CP	
							Avant DM	Après DM			NLC	Total CP antérieur	Avant DM	Variation	Après DM						
5AEP	EAU ET ASSAINISSEMENT	TRAVAUX AEP ASSAINISSEMENT 2017	2017/1	916	61	204142	636 023,65	636 023,65	0,00	Hausse des CP 2018	antérieur : 118 470,71 € 2018 : 297 000 € 2019 : 220 552,94 € TOTAL : 636 023,65 €	48149	90 279,21	196 056,30	80 000,00	276 056,30	220 552,94				636 023,65
		48150										28 191,50	20 943,70	0,00	20 943,70						
MONTANT TOTAL DE L'AP							636 023,65	636 023,65	0,00												
MONTANT TOTAL DES CP											118 470,71	217 000,00	80 000,00	297 000,00	220 552,94	0,00	0,00	0,00	0,00	636 023,65	

5EASP	SCHEMA ACCESSIBILITE	ETUDE ACCESSIBILITE SERVICES PUBLICS	2015/1	917	74	204141	69 996,00	74 676,00	4 680,00	Hausse de l'AP et des CP 2018	antérieur : 40 236 € 2018 : 26 640 € 2019 : 3 120 € TOTAL : 69 996 €	46060	9 996,00	0,00	0,00	0,00				74 676,00	
		48351										30 240,00	26 640,00	7 800,00	34 440,00						
MONTANT TOTAL DE L'AP							69 996,00	74 676,00	4 680,00												
MONTANT TOTAL DES CP											40 236,00	26 640,00	7 800,00	34 440,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 676,00	

5PTI	POLITIQUE TERRITORIALES	POLITIQUE TERRITORIALES 2013-2014 PUBLIC	2013/1	917	74	204141	3 384 570,00	3 363 359,00	-21 211,00	Baisse de l'AP et des CP 2018	antérieur : 2 898 731 € 2018 : 317 508 € 2019 : 168 331 € TOTAL : 3 384 570 €	44 140	641 923,00	66 994,00	0,00	66 994,00				3 363 359,00
		POLITIQUE TERRITORIALES 2013-2014 PUBLIC										44 141	1 890 337,00	206 339,00	-6 600,00	199 739,00	154 920,00			
		POLITIQUE TERRITORIALES 2013-2014 AUTRE PUBLIC										43 067	320 550,00	41 775,00	0,00	41 775,00				
		PT PRIVES										43 065	29 059,00	0,00	0,00	0,00				
		POLITIQUE TERRITORIALES 2013-2014 PIVEES										43 066	16 862,00	2 400,00	-1 200,00	1 200,00				
MONTANT TOTAL DE L'AP							3 384 570,00	3 363 359,00	-21 211,00											
MONTANT TOTAL DES CP											2 898 731,00	317 508,00	-7 800,00	309 708,00	154 920,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 363 359,00

5SUBPAST	PASTORALISME	SUBVENTIONS PASTORALISME - MOB.MAT.ETUDES	2012/1	919	928	20421	30 714,40	30 714,40	0,00	Hausse des CP 2018	antérieur : 22 004,97 € 2018 : 4 000 € 2019 : 4 709,43 € TOTAL : 30 714,40 €	42144	22 004,97	4 000,00	1 704,00	5 704,00	3 005,43				30 714,40
MONTANT TOTAL DE L'AP							30 714,40	30 714,40	0,00												
MONTANT TOTAL DES CP											22 004,97	4 000,00	1 704,00	5 704,00	3 005,43	0,00	0,00	0,00	0,00	30 714,40	

5REMEMB	OPERATIONS REMEMBREMENTS	OPERATIONS REMEMBREMENT - DEPENSES	2012/1	924007	01	45421	949 853,61	949 853,61	0,00	Baisse des CP 2018	antérieur : 534 111,52 € 2018 : 263 400 € 2019 : 152 342,09 € TOTAL : 949 853,61 €	42143	534 111,52	263 400,00	-33 000,00	230 400,00	185 342,09				949 853,61
MONTANT TOTAL DE L'AP							949 853,61	949 853,61	0,00												
MONTANT TOTAL DES CP											534 111,52	263 400,00	-33 000,00	230 400,00	185 342,09	0,00	0,00	0,00	0,00	949 853,61	

5PASTOR	PASTORALISME	SUBV TRX AMELIORATION PASTORALE - BATIMENTS	2012/1	919	928	20422	358 376,57	358 376,57	0,00	Hausse des CP 2018	antérieur : 209 319,94 € 2018 : 50 000 € 2019 : 50 000 € 2020 : 49 056,63 € TOTAL : 358 376,57 €	42145	209 319,94	50 000,00	31 296,00	81 296,00	50 000,00	17 760,63			358 376,57
MONTANT TOTAL DE L'AP							358 376,57	358 376,57	0,00												
MONTANT TOTAL DES CP											209 319,94	50 000,00	31 296,00	81 296,00	50 000,00	17 760,63	0,00	0,00	0,00	358 376,57	

Direction des Systèmes d'Informations

4EQUIPT	EQUIPEMENT INFORMATIQUE	Matériels informatiques	2012/1	900	0202	21838	7 597 000,00	7 597 000,00	0,00	Lissage des CP	antérieur : 5 000 092,11 € 2018 : 447 000 € 2019 : 702 000 € 2020 et au delà : 1 447 907,89 € Total : 7 597 000 €	42341	5 000 092,11	325 000,00	175 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	531 019,00	0,00	7 597 000,00
											42342	120 000,00		0,00	120 000,00	200 000,00	200 000,00	37 888,89	0,00		
											42343	2 000,00		0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	0,00		
MONTANT TOTAL DE L'AP							7 597 000,00	7 597 000,00	0,00												
MONTANT TOTAL DES CP											5 000 092,11	447 000,00	175 000,00	622 000,00	702 000,00	702 000,00	570 907,89	0,00	0,00	7 597 000,00	

Programme	Objet	Nature de l'opération	Millésime/Numéro d'AP	Chap	s/fonc	Nature	Montant de l'AP		Variation	Nature du mouvement	Lissage CP		Montant des CP en N			Total CP 2019	Total CP 2020	Total CP 2021	Total CP 2022	TOTAL CP														
							Avant DM	Après DM			Montant avant DM de la ventilation par année	NLC	Total CP antérieur	Avant DM	Variation						Après DM													
4EQUIPT	MATERIEL INFORMATIQUE COLLEGES	Matériels Pédagogiques Collèges	2015/1	902	221	21831 21838 231312	3 545 000,00	3 545 000,00	0,00	Lissage des CP	1 567 775,76	46015	430 000,00	0,00	430 000,00	390 000,00	240 000,00	332 224,24	0,00	3 545 000,00														
												46059	0,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	0,00															
												47148	377 600,00	-23 000,00	354 600,00	38 000,00	10 000,00	10 000,00	0,00															
												48359	22 400,00	0,00	22 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00															
												Total des lignes de crédits de l'AP		1 567 775,76	830 000,00	-23 000,00	807 000,00	478 000,00	300 000,00		392 224,24	0,00	3 545 000,00											
MONTANT TOTAL DE L'AP							3 545 000,00	3 545 000,00	0,00		MONTANT TOTAL DES CP		1 567 775,76	830 000,00	-23 000,00	807 000,00	478 000,00	300 000,00	392 224,24	0,00	3 545 000,00													
4LOGICIEL	LOGICIELS INFORMATIQUES COLLEGES	Logiciels collèges	2015/1	902	221	2051	225 000,00	225 000,00	0,00	Lissage des CP	107 516,47	46016	5 000,00	-5 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	37 483,53	0,00	225 000,00														
												Total des lignes de crédits de l'AP		107 516,47	5 000,00	-5 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00		37 483,53	0,00	225 000,00											
												MONTANT TOTAL DE L'AP		225 000,00	225 000,00	0,00		MONTANT TOTAL DES CP			107 516,47	5 000,00	-5 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	37 483,53	0,00	225 000,00					
												MONTANT TOTAL DE L'AP							225 000,00		225 000,00	0,00		MONTANT TOTAL DES CP		107 516,47	5 000,00	-5 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	37 483,53	0,00	225 000,00
												MONTANT TOTAL DE L'AP							225 000,00		225 000,00	0,00		MONTANT TOTAL DES CP		107 516,47	5 000,00	-5 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	37 483,53	0,00	225 000,00
4LOGICIEL	SYSTÈME INFORMATIQUE ACTION SOCIALE	SIAS	2012/1	905	50	2051	1 709 500,00	1 709 500,00	0,00	Lissage des CP	649 730,73	42085	360 000,00	-87 000,00	273 000,00	327 000,00	300 000,00	159 769,27	0,00	1 709 500,00														
												Total des lignes de crédits de l'AP		649 730,73	360 000,00	-87 000,00	273 000,00	327 000,00	300 000,00		159 769,27	0,00	1 709 500,00											
												MONTANT TOTAL DE L'AP		1 709 500,00	1 709 500,00	0,00		MONTANT TOTAL DES CP			649 730,73	360 000,00	-87 000,00	273 000,00	327 000,00	300 000,00	159 769,27	0,00	1 709 500,00					
												MONTANT TOTAL DE L'AP							1 709 500,00		1 709 500,00	0,00		MONTANT TOTAL DES CP		649 730,73	360 000,00	-87 000,00	273 000,00	327 000,00	300 000,00	159 769,27	0,00	1 709 500,00
												MONTANT TOTAL DE L'AP							1 709 500,00		1 709 500,00	0,00		MONTANT TOTAL DES CP		649 730,73	360 000,00	-87 000,00	273 000,00	327 000,00	300 000,00	159 769,27	0,00	1 709 500,00
4LOGICIEL	ACQUIS MISE EN ŒUVRE LOGICIELS	PROJET E CITOYENNETE	2017/1	900	0202	2051	600 000,00	600 000,00	0,00	Lissage des CP	0	48205	60 000,00	-60 000,00	0,00	270 000,00	270 000,00	60 000,00	0,00	600 000,00														
												Total des lignes de crédits de l'AP		0,00	60 000,00	-60 000,00	0,00	270 000,00	270 000,00		60 000,00	0,00	600 000,00											
												MONTANT TOTAL DE L'AP		600 000,00	600 000,00	0,00		MONTANT TOTAL DES CP			0,00	60 000,00	-60 000,00	0,00	270 000,00	270 000,00	60 000,00	0,00	600 000,00					
												MONTANT TOTAL DE L'AP							600 000,00		600 000,00	0,00		MONTANT TOTAL DES CP		0,00	60 000,00	-60 000,00	0,00	270 000,00	270 000,00	60 000,00	0,00	600 000,00
												MONTANT TOTAL DE L'AP							600 000,00		600 000,00	0,00		MONTANT TOTAL DES CP		0,00	60 000,00	-60 000,00	0,00	270 000,00	270 000,00	60 000,00	0,00	600 000,00
Direction des Ressources Humaines																																		
6PREVRH	PREVENTION RH	Sécurité et prévention	2015/1	900	0202	21838 21848 2188	185 000,00	185 000,00	0,00	Lissage des CP	48 295,01	49050	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	185 000,00														
												46006	22 061,94	20 000,00	42 061,94	10 000,00	1 500,00	67 393,05	0,00															
												46005	3 500,00	0,00	3 500,00	3 750,00	3 500,00	3 000,00	0,00															
												Total des lignes de crédits de l'AP		48 295,01	27 561,94	20 000,00	47 561,94	13 750,00	5 000,00		70 393,05	0,00	185 000,00											
												MONTANT TOTAL DES CP		48 295,01	27 561,94	20 000,00	47 561,94	13 750,00	5 000,00		70 393,05	0,00	185 000,00											
MONTANT TOTAL DE L'AP							185 000,00	185 000,00	0,00		MONTANT TOTAL DES CP		48 295,01	27 561,94	20 000,00	47 561,94	13 750,00	5 000,00	70 393,05	0,00	185 000,00													
Direction de l'Administration et des Finances - RHD																																		
4RIP2	RESEAU D'INITIATIVE PRIVE	RESEAU D'INITIATIVE PRIVE	2018/1	917	74	2031	35 000 000,00	34 963 000,00	-37 000,00	Baisse de l'AP et des CP 2018	0	49037	50 000,00	-37 000,00	13 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00	4 950 000,00	34 963 000,00														
												Total des lignes de crédits de l'AP		0,00	50 000,00	-37 000,00	13 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00		10 000 000,00	4 950 000,00	34 963 000,00											
												MONTANT TOTAL DE L'AP		35 000 000,00	34 963 000,00	-37 000,00		MONTANT TOTAL DES CP			0,00	50 000,00	-37 000,00	13 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00	4 950 000,00	34 963 000,00					
												MONTANT TOTAL DE L'AP							35 000 000,00		34 963 000,00	-37 000,00		MONTANT TOTAL DES CP		0,00	50 000,00	-37 000,00	13 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00	4 950 000,00	34 963 000,00
												MONTANT TOTAL DE L'AP							35 000 000,00		34 963 000,00	-37 000,00		MONTANT TOTAL DES CP		0,00	50 000,00	-37 000,00	13 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00	4 950 000,00	34 963 000,00
4TATN	TRAVAUX AMENAGEMENT TERRITOIRE	Aménagement Numérique	2017/1	917	74	2031 2153	1 200 000,00	1 237 000,00	37 000,00	Hausse de l'AP et des CP 2018	15 000,00	48336	18 792,00	0,00	18 792,00	0,00	0,00	0,00	1 237 000,00															
												49036	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00																
												48294	211 208,00	37 000,00	248 208,00	205 000,00	200 000,00	385 000,00		165 000,00														
												49035	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00																
												Total des lignes de crédits de l'AP		15 000,00	230 000,00	37 000,00	267 000,00	205 000,00		200 000,00	385 000,00	165 000,00	1 237 000,00											
MONTANT TOTAL DES CP		15 000,00	230 000,00	37 000,00	267 000,00	205 000,00	200 000,00	385 000,00	165 000,00	1 237 000,00																								
MONTANT TOTAL DE L'AP							1 200 000,00	1 237 000,00	37 000,00		MONTANT TOTAL DES CP		15 000,00	230 000,00	37 000,00	267 000,00	205 000,00	200 000,00	385 000,00	165 000,00	1 237 000,00													
TOTAL GENERAL DES AP							286 648 321,63	286 267 041,25	-381 280,38		TOTAL GENERAL DES CP		124 516 937,91	26 442 166,60	-1 093 313,38	25 348 853,22	45 770 241,08	35 560 160,63	33 148 487,27	21 922 361,14	286 267 041,25													

Séance du 12 octobre 2018

Date de la convocation : 28/09/18

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Georges ASTUGUEVIEILLE, Madame Christiane AUTIGEON, Madame Adeline AYELA, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GLAVANY, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Geneviève ISSON, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur Jean-Christian PEDEBOY, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO, Madame Andrée SOUQUET, Monsieur Bernard VERDIER, Monsieur Bruno VINUALES.

Avait(aient) donné pouvoir : Madame Josette BOURDEU à Monsieur Laurent LAGES, Monsieur José MARTHE à Madame Adeline AYELA, Madame Virginie SIANI WEMBOU à Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Catherine VILLEGAS à Monsieur Georges ASTUGUEVIEILLE

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS : DECISION MODIFICATIVE N°1

DOSSIER N° 502

Monsieur Laurent LAGES, RAPPORTEUR.

Vu le Budget Primitif 2018 du budget annexe transports adopté le 30 mars 2018,

Vu le rapport du Président,

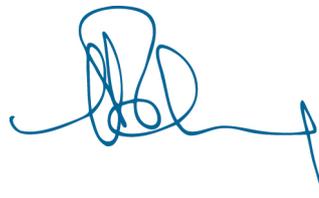
Après avis de la cinquième commission,

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique – d'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe transports jointe à la présente délibération.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small vertical tick.

Michel PÉLIEU

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS - DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Décision Modificative n°1

Séance plénière du Conseil Départemental du 12 Octobre 2018

**FONCTIONNEMENT
RECETTES**

DGA	LC	Imputation	Libellé	Voté	Modification proposée	Nouvelle prévision
DRT	2128	70/7061	Participation familles transports scolaires handicapés	8 761,00	12 024,75	20 785,75
			Ajustement de recettes	8 761,00	12 024,75	20 785,75
			TOTAL	8 761,00	12 024,75	20 785,75

**FONCTIONNEMENT
DEPENSES**

DGA	LC	Imputation	Libellé	Voté	Modification proposée	Nouvelle prévision
DRT	33	011/611	Frais de transports scolaires handicapés	450 000,00	50 000,00	500 000,00
			Crédits nouveaux	450 000,00	50 000,00	500 000,00
DRT	67	022/022	<i>Dépenses imprévues</i>	74 185,11	-37 975,25	36 209,86
			TOTAL	524 185,11	12 024,75	536 209,86

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES	EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ----- QUATRIEME REUNION DE 2018
---	---

Séance du 12 octobre 2018

Date de la convocation : 28/09/18

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Georges ASTUGUEVIEILLE, Madame Christiane AUTIGEON, Madame Adeline AYELA, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GLAVANY, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Geneviève ISSON, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur Jean-Christian PEDEBOY, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO, Madame Andrée SOUQUET, Monsieur Bernard VERDIER, Monsieur Bruno VINUALES.

Avait(aient) donné pouvoir : Madame Josette BOURDEU à Monsieur Laurent LAGES, Monsieur José MARTHE à Madame Adeline AYELA, Madame Virginie SIANI WEMBOU à Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Catherine VILLEGAS à Monsieur Georges ASTUGUEVIEILLE

MISE EN PLACE DU REFERENT DEONTOLOGUE, DU REFERENT LAICITE ET EXPERIMENTATION DE LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE

DOSSIER N° 503

Madame Andrée DOUBRERE, RAPPORTEUR.

Vu le rapport du Président concluant à la mise en place du référent déontologue, à l'approbation de l'exercice des missions du référent laïcité par le référent déontologue et à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire.

La mise en place du référent déontologue

La loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires renforce l'appui des agents et des cadres dans la connaissance et le respect de leurs impératifs déontologiques.

Cette loi octroie la possibilité au fonctionnaire de consulter un référent déontologue, chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des obligations et des principes déontologiques mentionnés aux articles 25 à 28 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Le décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique détermine les modalités de désignation des référents déontologues. Il précise également leurs obligations et les moyens dont ils disposent pour l'exercice de leur mission.

Le référent déontologue précise et éclaire certains devoirs déontologiques généraux, notamment :

- les déclarations d'intérêt ou de situation patrimoniale susceptibles de faire obstacle à l'exercice de certaines fonctions ou missions ;
- le respect des règles résultant des textes et de la jurisprudence (obligations de neutralité, d'impartialité, de réserve, de discrétion...) ;
- le respect des règles en matière de cumul d'emplois et d'activités.
- Dans le prolongement de la déontologie, les référents déontologues peuvent accomplir les missions complémentaires suivantes :
- référent lanceur d'alerte en application du décret n°2017-564 relatif aux procédures de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte. En effet les collectivités seront tenues à compter du 1er janvier 2018 de désigner un référent interne ou externe, le référent déontologue pourra exercer cette fonction ;
- référent laïcité qui doit clairement être identifié au sein de chaque collectivité et dont les missions pourront également être confiées au référent déontologue.

Le référent doit apporter une réponse claire et un conseil adapté aux spécificités des services et des missions des agents qui le sollicitent. Il n'a pas vocation à intervenir dans le cadre d'un litige opposant l'agent et son administration, son rôle est limité aux principes déontologiques. Il ne se substitue pas à l'employeur ou au chef de service, qui garantit et veille au respect des principes déontologiques.

L'instauration de la fonction de référent déontologue permet d'aborder les questions qui ne sont pas de prime abord réglées sur le plan législatif ou réglementaire. Les missions du référent déontologue dépassent la question de la simple conformité à la règle pour aborder plus largement celle du respect de règles de bonne conduite et de la pédagogie éthique. Le soutien que le référent apporte permet d'éliminer, de réduire ou de prévenir les conflits et contentieux liés à l'application des principes déontologiques auxquels sont soumis les agents publics locaux.

Concernant l'exercice de la fonction de référent déontologue, le décret n°2017-519 du 10 avril 2017 prévoit dans son article 2 que les missions peuvent être exercées :

- par une ou plusieurs personnes relevant ou ayant relevé de la collectivité territoriale ou du Centre de Gestion ;
- par une formation collégiale pouvant comprendre des personnalités qualifiées extérieures à la collectivité, au CDG ou plus généralement à la fonction publique ;
- par une ou plusieurs personnes relevant d'une autre administration, collectivité territoriale ou établissement public, d'une autorité administrative indépendante, ou d'une autorité publique indépendante.

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Pyrénées propose la nomination du Directeur des Ressources Humaines du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, comme membre de la formation collégiale chargée des fonctions de référent déontologue. Cette mission sera coordonnée par le Centre de Gestion.

Le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées sera ainsi associé à cette formation intercollectivités et permettra d'apporter une réponse fiable avec tout le recul qui sied à cette mission.

Ce nouveau dispositif offrira un traitement équitable pour tout agent public en fonction dans une collectivité ou un établissement public des Hautes-Pyrénées. Une composition collégiale apparaît en être la meilleure la garantie.
La ville de Tarbes sera également associée à cette formation collégiale.

La mise en place du référent laïcité

La circulaire du 15 mars 2017 oblige les collectivités à désigner un référent laïcité. Compte tenu de la proximité entre le respect du principe de laïcité pour un fonctionnaire et ses devoirs déontologiques, le référent déontologue serait aussi référent laïcité.

Le fonctionnaire exerce ses fonctions avec dignité, impartialité, intégrité et probité.
Dans l'exercice de ses fonctions, il est tenu à l'obligation de neutralité. Le fonctionnaire exerce ses fonctions dans le respect du principe de laïcité. A ce titre, il s'abstient notamment de manifester, dans l'exercice de ses fonctions, ses opinions religieuses.
Le fonctionnaire traite de façon égale toutes les personnes et respecte leur liberté de conscience et leur dignité.

Il appartient à tout chef de service de veiller au respect de ces principes dans les services placés sous son autorité. Tout chef de service peut préciser, après avis des représentants du personnel, les principes déontologiques applicables aux agents placés sous son autorité, en les adaptant aux missions du service.

Ainsi, dans le prolongement du dispositif relatif à la déontologie, le Conseil Départemental bénéficie de la prestation « référent laïcité » dans le cadre de la formation collégiale entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Pyrénées et la ville de Tarbes

L'expérimentation de la médiation préalable obligatoire

Le Conseil Départemental s'engage dans l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire permise par l'article 5 IV de la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle qui permet, jusqu'en novembre 2020, d'introduire une phase de médiation avant tout contentieux au Tribunal Administratif.

Ce processus concernera obligatoirement les décisions administratives individuelles suivantes :

- Décisions administratives individuelles défavorables relatives à l'un des éléments de rémunération mentionnés au premier alinéa de l'article 20 de la loi du 13 juillet 1983 ;
- Décisions de refus de détachement, de placement en disponibilité ou de congés non rémunérés prévus pour les agents contractuels aux articles 15,17, 18 et 35-2 du décret du 15 février 1988 ;
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental ou relatives au réemploi d'un agent contractuel à l'issue d'un congé mentionné au point précédent ;

- Décisions administratives individuelles défavorables relatives au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de cadre d'emplois obtenu par promotion interne ;
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la formation professionnelle tout au long de la vie ;
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives aux mesures appropriées prises par les employeurs publics à l'égard des travailleurs handicapés en application de l'article 6 sexies de la loi du 13 juillet 1983 ;
- Décisions administratives individuelles défavorables concernant l'aménagement des conditions de travail des fonctionnaires qui ne sont plus en mesure d'exercer leurs fonctions dans les conditions prévues par l'article 1^{er} du décret du 30 septembre 1985.

Ce mode de règlement alternatif des conflits permet, dans le respect des principes de légalité et de bonne administration, de régler les différends de manière plus souple, plus rapide et moins onéreuse.

L'ensemble de ces dispositions a été soumis à l'avis du comité technique lors de ses séances du 13 et 20 septembre 2018.

La conduite de la médiation sera assurée en association avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Pyrénées.

Après avis de la cinquième commission,

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

DECIDE

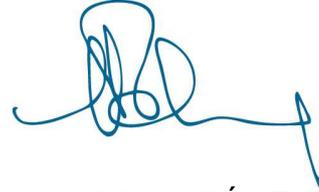
Article 1^{er} – d'approuver les dispositions énoncées ci-dessus ;

Article 2 - d'approuver la mise en place du référent déontologue sur la base d'une formation collégiale associant le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Pyrénées et la ville de Tarbes ;

Article 2 - d'approuver l'exercice des missions du référent laïcité par le référent déontologue susvisé ;

Article 3 - d'expérimenter la médiation préalable obligatoire prévue à l'article 5-IV de la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016, cette médiation étant également assurée en association avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Pyrénées et la ville de Tarbes.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small upward-pointing arrow.

Michel PÉLIEU

Séance du 12 octobre 2018

Date de la convocation : 28/09/18

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Georges ASTUGUEVIEILLE, Madame Christiane AUTIGEON, Madame Adeline AYELA, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GLAVANY, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Geneviève ISSON, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur Jean-Christian PEDEBOY, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO, Madame Andrée SOUQUET, Monsieur Bernard VERDIER, Monsieur Bruno VINUALES.

Avait(aient) donné pouvoir : Madame Josette BOURDEU à Monsieur Laurent LAGES, Monsieur José MARTHE à Madame Adeline AYELA, Madame Virginie SIANI WEMBOU à Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Catherine VILLEGAS à Monsieur Georges ASTUGUEVIEILLE

TABLEAU DES EFFECTIFS

DOSSIER N° 504

Monsieur André FOURCADE, RAPPORTEUR.

Vu le rapport du Président,

Après avis de la cinquième commission,

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

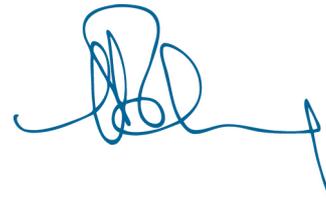
DECIDE

Article 1^{er} – d’approuver les transformations et créations d’emplois conformément au tableau des effectifs présenté en annexe.

Article 2 - d’approuver pour le poste 10134 :

- la suppression d’un emploi d’attaché territorial.
- la création d’un emploi de conseiller socio-éducatif à la Direction de la Solidarité Départementale – Maison Départementale de l’autonomie.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small vertical tick.

Michel PÉLIEU

TABLEAU DES EFFECTIFS

Direction	Service ou établissement	Grade d'origine	Grade d'arrivée	Date officielle de la vacance de poste	Prise d'effet du recrutement	Motif de la transformation	Coût annuel chargé brut (en euros) du nouveau titulaire du poste	Différence	n° de poste
DSD	Direction Insertion et logement – Service logement	Rédacteur			01/11/2018	Poste permanent à temps non complet à 60% à transformer à temps non complet à 80%	25 900,00	5 200,00	11569
DSD	Aide sociale à l'enfance	Conseiller socio-éducatif	Assistant socio éducatif			Suite à la restructuration de la DSD, un poste de conseiller socio-éducatif a été créé et qui sera pourvu par un assistant socio-éducatif	39 000,00	- 4 800,00	11650
DSD	Aide sociale à l'enfance	Conseiller socio-éducatif	Assistant socio éducatif			Suite à la restructuration de la DSD, un poste de conseiller socio-éducatif a été créé et qui sera pourvu par un assistant socio-éducatif	39 000,00	- 4 800,00	11649
DSD	Aide sociale à l'enfance	Conseiller socio-éducatif	Assistant socio éducatif			Suite à la restructuration de la DSD, un poste de conseiller socio-éducatif a été créé et qui sera pourvu par un assistant socio-éducatif	39 000,00	- 4 800,00	11648
DSD	MDEF		Attaché		01/11/2018	Création de poste	44 200,00	44 200,00	
DRAG	Service des finances	Rédacteur principal	Adjoint administratif	16/09/2018	17/09/2018	Départ en mutation externe	31 536,00	- 11 344,00	10874
DRAG	Direction des systèmes d'information	ingénieur contractuel	Technicien principal de 2ème classe	01/11/2018	01/11/2018	Réussite au concours et conservation de l'indice personnel	50 736,00	0,00	11515
DRT	Service foncier	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Rédacteur	01/09/2018	17/09/2018	Départ à la retraite, Demande du service d'un poste en B surcote compensé par une internalisation des prestations de Production des actes administratifs	35 160,00	- 1 730,00	10676
DSD	Responsable de l'observatoire départemental de la protection de l'enfance	Attaché principal	Psychologue hors classe	26/06/2018	01/09/2018	Départ en mutation externe	63 180,00	13 152,00	10160

DSD	Insertion	Assistant socio éducatif	Assistant socio éducatif			Poste temporaire à pérenniser, régularisation d'une décision de la commission d'analyse des postes	51 480,00	0,00	11567
DRAG	Direction des systèmes d'information	Rédacteur	Technicien	01/12/2018	01/12/2018	Changement de filière	36 192,00	0,00	10921
DDL	Service Europe	Ingénieur	attaché		01/11/2018	Emploi non permanent de trois ans pour traiter le fond social européen	37 300,00	- 23 996,00	11287
DRT	Parc routier	Agent de maîtrise	Adjoint technique	01/08/2018		Départ en disponibilité pour convenances personnelles	31 596,00	- 4 068,00	11111
DRT	Parc routier	Agent de maîtrise principal	Adjoint technique	01/09/2018		Mobilité interne	31 596,00	- 6 732,00	11114
DRT	Parc routier	Agent de maîtrise principal	Adjoint technique	01/09/2018		Départ en retraite	31 596,00	- 3 180,00	11375
DRT	Parc routier	Agent de maîtrise principal	Adjoint technique	01/12/2018		Mobilité interne	31 596,00	- 6 000,00	11096
DRT	Parc routier	Agent de maîtrise	Adjoint technique	01/10/2018		Mobilité interne	31 596,00	- 2 376,00	11127
DRT	Parc routier	technicien principal 2ème classe	Adjoint technique	01/02/2019		Mobilité interne	31 596,00	- 10 848,00	11068
						total		- 22 122,00	

REPUBLIQUE FRANCAISE
**DEPARTEMENT
DES HAUTES-PYRENEES**

**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DEPARTEMENTAL**

QUATRIEME REUNION DE 2018

Séance du 12 octobre 2018

Date de la convocation : 28/09/18

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Georges ASTUGUEVIEILLE, Madame Christiane AUTIGEON, Madame Adeline AYELA, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GLAVANY, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Geneviève ISSON, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur Jean-Christian PEDEBOY, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO, Madame Andrée SOUQUET, Monsieur Bernard VERDIER, Monsieur Bruno VINUALES.

Avait(aient) donné pouvoir : Madame Josette BOURDEU à Monsieur Laurent LAGES, Monsieur José MARTHE à Madame Adeline AYELA, Madame Virginie SIANI WEMBOU à Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Catherine VILLEGAS à Monsieur Georges ASTUGUEVIEILLE

RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DU DEPARTEMENT POUR L'ANNEE 2017

DOSSIER N° 505

Monsieur Michel PÉLIEU, RAPPORTEUR.

Vu le rapport du Président communiquant à l'assemblée le rapport d'activité des services du Département pour l'année 2017,

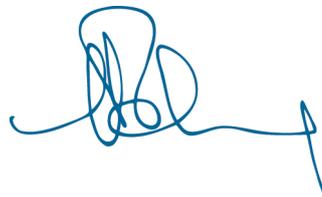
Après avis de la cinquième commission,

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

PREND ACTE

du rapport d'activité des services du Département pour l'année 2017.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small upward-pointing arrowhead.

Michel PÉLIEU